

# Compte-rendu du conseil municipal

Séance du 11 AVRIL 2019

## PRESENTS :

Gilles RUAT, Annie CARLET, Andrée LIONNET, Martine ROBERT, André RICHARD, Christian BOURDIER, Christian ROYER, Pascal MARTIN, David VIALLET, Yves ATTARD

## ABSENTS:

Chantal LIOTARD, Claire VIGOUROUX, Daniel VAUZELLE, Serge COHADE

## 1/ Approbation du Cr du 9 mars 2019 à l'unanimité

### 2- 1Approbation de l'affectation de résultats

**Budget eau** : le résultat cumulé de fonctionnement de 55 694.23 € est affecté en investissement pour un montant de 40 000 € et 15 694.23 € sont conservés en fonctionnement.

**Budget assainissement** : le résultat cumulé de fonctionnement de 24 833.71 € est affecté pour la totalité en investissement.

**Budget pôle commercial** : le résultat cumulé de fonctionnement de 21 284.69 € est affecté en totalité en investissement.

**Budget station-service** : le résultat cumulé de fonctionnement de 17 958.08 € est conservé en totalité en fonctionnement.

**Budget lotissement** : le résultat cumulé de fonctionnement de 22 150.50 € est conservé en totalité en fonctionnement.

**Budget communal** : le résultat cumulé de fonctionnement de 439 014.15 € est affecté en investissement pour un montant de 400 000 € et 39 014.15 € sont conservés en fonctionnement.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'affectation de résultats de l'ensemble des budgets.

### 2-2Vote des taux de fiscalité et des différents budgets :

Monsieur Le Maire propose de conserver les taux 2018 des taxes d'habitation, foncières sur propriétés bâties et non bâties

- Taxe d'habitation : 11.77 % - Taxe foncière sur propriétés bâties : 12.95 % - Taxe foncière sur propriétés non bâties : 66.90 % Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la reconduction de ces taux pour les 3 taxes. **A noter que comme chaque année, les bases locatives font automatiquement l'objet d'une révision par l'Etat avec pour 2019 un coefficient de revalorisation forfaitaire de 2.2 %.**

### 2-3 Vote des budgets

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité les budgets équilibrés comme suit :

**Budget eau** : Fonctionnement : 142 708.23 € Investissement : 206 721.55 €

**Budget assainissement** : Fonctionnement : 68 600.00 € Investissement : 207 398.00 €

**Budget pôle commercial** : Fonctionnement : 19 500.00 € Investissement : 47 303.51 €

**Budget station-service** : Fonctionnement : 489 869.08 € Investissement : 30 248.91 €

**Budget communal** : Fonctionnement.: 1 084 781.65 € Investissement : 1 534 234.66 €

**Budget lotissement** : Fonctionnement : 70 110.50 € Investissement : 47 960 €. Ces opérations budgétées en 2019 correspondent aux opérations de clôture de ce budget qui sera supprimé au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le stock de terrains restant à vendre sera intégré aux terrains du budget communal ainsi que le résultat de clôture d'un montant de 22 103.50 €.

**2-4 Amortissement des travaux et des subventions** : Afin d'éviter de délibérer chaque année, Monsieur Le Maire propose de fixer les durées d'amortissement de 5 à 50 ans selon la nature et le montant des investissements. Les investissements d'un montant inférieur à 1000 € seront amortis en une seule fois l'année suivant leur réalisation.

### **3/Acquisition de terrain**

M le Maire explique aux membres du conseil qu'il serait opportun de procéder à l'acquisition d'un terrain appartenant à Madame Paulette CHIRAC, en effet cette parcelle cadastrée I 456 d'une surface de 3370m<sup>2</sup> est voisine du camping, le prix d'acquisition est de 1€ le m<sup>2</sup>, les frais d'actes étant à la charge de la commune. Elle pourrait permettre la réalisation de plusieurs projets : déplacement du terrain de tennis, agrandissement du camping ... A l'unanimité, le conseil municipal autorise M le Maire à faire cette acquisition et à signer les documents nécessaires.

### **4/ Validation devis cimetière de Ste Marie.**

Dans le respect des dernières volontés de Mme DELOUCHE qui a fait un don à la commune, M le Maire propose de faire des travaux d'aménagement du cimetière de Ste Marie-Des-Chazes afin de faciliter son entretien et de mieux délimiter les concessions : décaissement des allées, pose d'un géotextile, compactage de gravier fourni par la commune. L'entreprise COLOMB a été retenue pour l'exécution ces travaux pour un montant de 6 840€HT soit 8 208€ TTC.

Accord unanime pour cette réalisation qui devra être terminée avant Pâques.

### **5/Convention avecCCRHA pour l'organisation de la Garderie périscolaire** du 1<sup>er</sup> janvier au 5 juillet 2019

dans le cadre de la prise de cette compétence par la CCRHA.

- Mise à disposition des locaux.
- Mise à disposition de personnels
- Ouverture du 7 janvier au 15 février 2019, du 4 mars au 12 avril 2019 et du 29 avril au 5 juillet 2019.
- Heures d'ouverture : 7h45 à 8h50 et de 16h45 à 18h les lundis, mardis jeudis et vendredis.
- Mise à disposition du matériel
- Charges de personnel évaluées à : 198h soit 3332€ et 22h soit 335,5€

La commune qui supportait déjà ces frais, les facturera à la communauté de communes qui ensuite les défalquera du montant des attributions de compensations reversées à la commune par la CCRHA.

### **6/Compétences eau et assainissement.**

Ce transfert de compétences à la communauté de communes prévu pour être obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020 peut être reporté en 2026, pour les communes dépendant d'une communauté de communes qui n'exerçait pas ces compétences à la date de la promulgation de la loi NOTRe. Pour cela, il faut qu'au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population aient délibéré avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour le report de ce transfert jusqu'en 2026.

Vote à l'unanimité pour le report de la prise de compétences par la CCRHA.

## 7/Accord cadre : fourniture carburant de la station

*Validité de l'accord : 3 ans + 1 année renouvelable. Trois candidats à retenir*

Quatre candidats ont répondu à l'appel d'offre et ont satisfait à la partie administrative, ils ont ensuite été consultés pour répondre à une offre fictive de livraison de carburant en temps réel. Après étude des propositions techniques et financières des offres, la commission propose les candidatures suivantes : 1<sup>er</sup> VINCENT, 2<sup>ème</sup> LAGARDE et 3<sup>ème</sup> ESB RAT.

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour retenir ces 3 candidats.

## 8/Création CDD contractuel.

Profil de poste : entretien des salles de la maison communale, de la médiathèque et du camping, gestion du camping et temps d'accueil à la médiathèque. Contrat d'une durée de 32 h/semaine.

Vote à l'unanimité pour ouvrir ce poste

## 9/Divers

**Eclairage public place du foirail.** Pose de 5 candélabres de 4 mètres équipés d'ampoules LED.

Le syndicat d'électrification gestionnaire du réseau éclairage public, prend en charge une partie de l'installation. Devis 9048,18€ coût pour la collectivité : 55% du montant soit 4976,50€.

Vote pour à l'unanimité

**Emplois saisonnier.** Embauche de deux saisonniers pour aider l'équipe technique et d'un autre pour l'aide au camping.

M le Maire explique aux membres du conseil municipal quels sont les critères d'embauche.

**Information sur la qualité des eaux.** Période de février 2014 à septembre 2018 suite aux prélèvements effectués sur les différents réseaux.

**Non- Conformité bactériologique en 2018** : Syndicat des eaux du Bouchet **1**, Syndicat des eaux d'Auteyrac : aucune, FARGES : aucune, La DOUE : aucune, Les RIEILLES : **1**, **LIMAGNE village** : aucune

Aucune **non-conformité chimique** n'a été relevée.

Il est à noter une baisse sensible des taux de nitrates sur les réseaux de FARGES et des RIEILLES mais pas sur celui de La DOUE.